

Saint Philbert de Grand Lieu,  
le 23 décembre 2022

Madame la Directrice  
DREAL Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES CEDEX 2

*Affaire suivie par Youenn PIERRE*

**OBJET : Avis du bureau de la Commission Locale de l'Eau**

N. Réf : YP/CN/SAGE 2022-07

Madame la Directrice,

Par saisine en date du 15/11/2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne Boulogne Ognon et Grand-Lieu sur le dossier d'autorisation environnementale suivant :

Renouvellement et extension de la sablière de la Grande Garde à Saint-Colomban (44)  
Dossier n° B-221107-144752-176-008

Le bureau de la CLE, réunit à Corcoué-sur-Logne le 22 décembre 2022, a donné un avis défavorable sur ce dossier au regard des enjeux du SAGE.

Vous trouverez, joint à ce courrier, l'avis motivé du bureau de la CLE.

La cellule d'animation du SAGE, se tient à votre disposition pour répondre précisément à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CLE



Claude NAUD



BUREAU  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
22 DECEMBRE 2022 – CORCOUE SUR LOGNE

AVIS  
Dossier d'autorisation  
environnementale  
B-221107-144752-176-008  
Extension de la sablière de la  
Grande Garde  
- Saint-Colomban (44) -



**STRUCTURE ANIMATRICE**

Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu

2 allée des Chevrets

44310 St-Philbert-de-Grand-Lieu

☎ : 02 40 78 09 17

💻 : [sbv@sage-grandlieu.fr](mailto:sbv@sage-grandlieu.fr)

## PREAMBULE

---

Par correspondance reçue le 15 novembre 2022, la DREAL Pays de la Loire sollicite l'avis du bureau de la CLE sur le dossier « Extension de la sablière de la Grande Garde », déposé par le mandataire KALIES pour la personne morale GSM

### 1 • SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

---

Le site du projet est situé sur la commune de Saint-Colomban (44)

### 2 • PRESENTATION DU PROJET

---

Le projet concerne le renouvellement de la sablière de la Grande Garde et son extension sur le secteur de la Grande Garde, sur la commune de Saint-Colomban (44).

Il s'inscrit sur une emprise de 62,5 ha dont 30,3 ha en extension.

La production sur la zone de renouvellement est de 600 000 tonnes et sur la zone d'extension de 2 950 000 tonnes.

La durée d'exploitation sollicitée est de 20 ans, dont 15 années d'extraction.

Les I.O.T.A concernés par la loi sur l'eau sont les suivants :

1.1.1.0 (Déclaration) ;

1.1.2.0 (Déclaration) ;

2.1.5.0 (Autorisation) ;

2.2.1.0 (Déclaration) ;

3.2.3.0 (Autorisation).

### 3 • POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AUX ENJEUX DU SAGE

---

Le bureau de la CLE prend connaissance du projet et soulève les points suivants :

- Concernant l'enjeu « Qualité chimique et physico-chimique des eaux »

L'exploitation des sables conduit à la création de plan d'eau et à la mise à l'air d'une eau souterraine. Cette mise à l'air d'une eau de profondeur est de nature à compromettre la qualité de la nappe elle-même.

Le bureau de la CLE considère cela comme un risque élevé de dégradation de la qualité de l'eau.

Un linéaire de haies va être planté sur le site lors du réaménagement. Il est rappelé l'intérêt de ces haies dans la lutte contre le ruissellement. Pour cela, il faut que l'implantation de celles-ci soit pensée avec des caractéristiques précises pour l'enjeu eau (position par rapport à la pente, talus notamment).

- Concernant l'enjeu « Qualité des milieux aquatiques »

Les têtes de bassin versant sont des espaces sensibles et leur influence dans l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau justifient la volonté des acteurs du territoire de les identifier et les caractériser pour pouvoir les préserver, les gérer voire les restaurer si nécessaire. (Orientation 2.6 du SAGE).

Le bassin versant du Redour est identifié comme territoire prioritaire au sein de la stratégie définie pour le Contrat Territorial Eau 2022-2027 du bassin versant de Grand-Lieu.

Historiquement, de nombreuses espèces, végétales notamment, sont présentes sur le bassin versant du Redour, tout comme des zones humides importantes.

Le dossier ne fait pas mention de la préservation de ce bassin versant.

- Concernant l'enjeu « Zones humides »

Une zone humide est impactée directement dans le projet.

Dans ce cadre, le pétitionnaire propose la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin de limiter les impacts du projet sur les zones humides identifiés.

Le bureau de la CLE note que

- que les mesures d'évitement permettent de préserver les 700 m<sup>2</sup> de la zone humide recensées et que des mesures d'accompagnement de 2000m<sup>2</sup> sont proposées.

Le bureau de la CLE s'interroge toutefois sur l'effet que pourrait avoir le projet sur les zones humides environnantes, les variations de niveau des eaux souterraines pourraient être de nature à impacter l'alimentation des zones humides sur le bassin versant du Redour plus en amont ou en aval du projet.

- Concernant l'enjeu « Gestion intégrée du Lac de Grand-Lieu »

Pas d'observations

- Concernant l'enjeu « Gestion quantitative en période d'étiage » :

Il est mentionné que le projet est consommateur d'eau, notamment en phase d'exploitation par l'export d'eau au sein de la production (7%), mais également par l'évaporation issue des plans d'eau (perte de recharge de la nappe).

Le bureau de la CLE s'interroge sur le volume d'eau exporté, notamment du fait de la forte porosité des sables. Le volume d'eau contenu dans les sables exportés (7%) pourrait être supérieur.

Le volume d'eau consommé est considéré comme important.

Le bureau de la CLE s'interroge sur les modifications des circuits d'eaux souterraines induits par la sablière, au-delà même de son exploitation (création de plan d'eau, comblement avec des matériaux différents des sables initiaux, mise en place de matériaux peu perméables sur les berges de certains plans d'eau), et des conséquences possibles sur la quantité d'eau disponible.

Le bureau de la CLE rappelle que le bassin versant de Grand-Lieu a été désigné comme étant un territoire potentiellement « Zone de répartition des Eaux »<sup>1</sup> par le Préfet.

Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau a engagé une démarche de « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE), notamment par le lancement en 2022 d'une étude « Hydrologie Milieux Usage et Climat ». Cette étude doit identifier les besoins en eau sur le territoire, pour les milieux aquatiques puis pour les usages présents.

Il apparaît que les résultats de cette étude permettront de connaître les capacités quantitatives du bassin versant. La mise en œuvre du PTGE devra s'appliquer à tous les usages du bassin versant, y compris l'exploitation des sablières.

- Concernant l'enjeu « Gouvernance » :

Pas d'observations

#### 4. AVIS DU BUREAU DE LA CLE

---

Au regard du dossier d'autorisation environnementale déposé par Kalies pour GSM et des enjeux du SAGE, le bureau de la Commission Locale de l'Eau, réuni à Corcoué sur Logne le 22 décembre 2022, émet **un avis défavorable**.

**Avis favorable : 0 voix**

**Avec favorable avec réserves : 0 voix**

**Avis défavorable : 5 voix**

**Abstention : 1 voix**

A Corcoué sur Logne, le 22 décembre 2022

---

<sup>1</sup> Zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins (211-71 du code de l'environnement)

## MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE PRESENTS

Collectivités	Nom	Prénom	Présent
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	BOBLIN	Johann	
<b>Conseil Départemental de Loire Atlantique</b>	FETIVEAU	Yannick	Excusé
<b>Conseil Départemental de Vendée</b>	RABREAU	Nadia	Excusée
<b>Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu</b>	NAUD	Claude	X
<b>Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu</b>	MADORRA	Hélène	X
<b>Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu</b>	HEGRON	Serge	
<b>Nantes Métropole</b>	LEMASSON	Jean Claude	
<b>Grand Lieu Communauté</b>	PAVIZA	Karine	
<b>Communauté de communes Sud Retz Atlantique</b>	TRICHET -MIGNE	Valérie	
<b>Communauté d'Agglo Clisson Sèvre et maine Agglo</b>	DROUET	Rachel	Excusée
<b>Communauté de Communes Terres de Montaigu-Rocheservière</b>	DABRETEAU	Bernard	
<b>Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts</b>	MERLET	Christian	
Usagers	Nom	Prénom	
<b>Association des Amis des Moulins 44</b>	GRIVEAU	Patrick	Excusé
<b>Association Irrigation du Bassin de Grand Lieu</b>	GUILLET	Philippe	X
<b>Syndicat des Forestiers privés 44</b>	VEYRAC	Marie-Joseph	X
<b>Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire</b>	GABORIT	Stéphane	
<b>Fédération de Pêche et milieux aquatiques 85</b>	BRAUD	Joseph	X
<b>Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique</b>	SORIN	Christophe	Excusé
<b>Société Nationale de Protection de la Nature</b>	GILLIER	Jean-Marc	X
Représentants de l'Etat et Etablissements Publics	Nom	Prénom	
<b>Agence de l'Eau</b>	DUBOS	Jean-Claude	
<b>DREAL DES PAYS DE LA LOIRE</b>	BLOT	Mickaël	
<b>DDTM 44</b>	LEGUEN	Lucie	
<b>OFB</b>	BOSSIS	Mathieu	